

Section 2.—Parcs nationaux et provinciaux

Le gouvernement fédéral et la plupart des gouvernements provinciaux ont réservé de vastes régions d'une grande beauté naturelle au bénéfice perpétuel des Canadiens. La superficie totale de ces parcs, par province et territoire, figure au tableau 2.

2.—Superficie des parcs nationaux et provinciaux, par province et territoire

Province ou territoire	Parcs nationaux	Parcs provinciaux	Total
	milles carrés	milles carrés	milles carrés
Terre-Neuve.....	—	42·00	42·00
Île du Prince-Édouard.....	7·00	—	7·00
Nouvelle-Écosse.....	390·61	—	390·61
Nouveau-Brunswick.....	79·63	—	79·63
Québec.....	0·35 ¹	10,652·73	10,653·08 ¹
Ontario.....	11·73	6,177·39	6,189·12
Manitoba.....	1,148·08	—	1,148·08
Saskatchewan.....	1,496·00	1,685·13 ²	3,181·13 ²
Alberta.....	20,718·00	13·49	20,731·49
Colombie-Britannique.....	1,671·00	14,071·39	15,742·39
Yukon.....	—	—	—
Territoires du Nord-Ouest.....	3,625·00	—	3,625·00
Canada.....	29,147·38	32,642·13	61,789·51

¹ Sauf les 25 milles carrés du parc de la Gatineau (voir p. 39).
(1,392 milles carrés) du parc Nipawin et du parc Lac-la-Ronge.

² Y compris les terres non arpentées

Parcs nationaux*.—Depuis l'établissement du premier parc national, aux sources thermales de Banff (Alb.) en 1885, les parcs nationaux se sont multipliés au point qu'on en compte aujourd'hui 26 qui, ensemble, couvrent plus de 29,000 milles carrés. Le plus récent est celui de Fundy, au Nouveau-Brunswick, inauguré en 1950.

Le gouvernement fédéral maintient ces parcs en vue de conserver des régions remarquables par leur beauté et leur intérêt particulier, de protéger la flore, la faune et les phénomènes naturels qu'elles renferment ainsi que de conserver des lieux qui revêtent une grande importance historique pour la nation. Le Service des parcs nationaux et lieux historiques, Division des services de développement du ministère des Ressources et du Développement économique, qui en a la surveillance, les entretient et les perfectionne de manière à en empêcher la spoliation et l'épuisement et à les garder comme lieux d'enchantement, de formation et de saine récréation au bénéfice des Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

Les parcs nationaux sont la grande attraction touristique du Canada. En 1949, plus de 1,800,000 personnes y ont séjourné plus ou moins longtemps et pour différentes fins. On a pourvu au confort et au délassement des visiteurs en y aménageant des piscines avec cabines, des terrains de camping bien équipés et même, quelques-uns, avec parc à remorques, des terrains de golf entourés de décors superbes, des courts de tennis, des boulodromes, des terrains de jeu pour les enfants, des champs de gymnastique, des emplacements pour le jeu de fer à cheval, des damiers extérieurs et, dans certains parcs, des amphithéâtres où sont tenus en plein air des représentations théâtrales, des concerts et des projections cinématographiques. On y a également aménagé pour les sports d'hiver des pistes de descente et de slalom, des

* Rédigé sous la direction de R. A. Gibson, directeur de la Division des services de développement, ministère des Ressources et du Développement économique.